

Service de l'environnement
801, rue Brennan, 8^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
☎ 514 872-4604 📠 514 872-8146

Le 5 novembre 2014

Madame Stéfanie Wells
Secrétaire-analyste de commission
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : Routes empruntées par les camions et matières organiques générées par les ICI – Projet de centre de compostage à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT)

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 31 octobre dernier dans laquelle vous nous avez acheminé deux questions, au nom de la Commission responsable de la consultation publique en cours sur le projet de centre de compostage à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT).

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre les éléments de réponses ci-dessous aux membres de la Commission.

Question 1 - *Des citoyens ont exprimé des préoccupations quant au volume de bruit que générerait le camionnage dans les secteurs résidentiels se trouvant à proximité du site, entre autres, sur la rue Sherbrooke Est. Dans cette perspective, quelles seront les routes empruntées par les camions qui circuleront vers le site de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et à partir de celui-ci, notamment à destination des sites de compostage de résidus verts localisés au Complexe environnemental de Saint-Michel ou à l'extérieur de l'île?*

Réponse - Il importe d'abord de préciser que la localisation stratégique du site, à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de l'autoroute 40 (A-40), fait partie des critères qui ont fortement influé sur le choix de cet emplacement. De plus, elle répond aux lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques encadrant le projet.

Cet avantage a été corroboré par l'étude d'impact sur les déplacements menée dans le cadre de l'analyse du projet, tel que prescrit par le *Plan de transport de Montréal*. Cette étude conclut que : « La totalité des carrefours existants sont en mesure d'accueillir les débits additionnels sans affecter significativement les conditions de circulation. »

Selon l'hypothèse de travail préconisée dans ce type d'analyse, il a été établi que les véhicules emprunteront les grandes artères de circulation adjacentes au site, puisque celles-ci sont les voies d'accès et de sortie les plus rapides. Bien sûr, des exceptions sont possibles lors de travaux routiers ou d'embouteillages majeurs, mais il serait difficile de les quantifier en amont. Aux fins de l'étude, les déplacements générés par le projet ont donc été distribués sur le réseau routier à proximité du site.

Par ailleurs, soulignons qu'à cette étape-ci du projet, certaines données liées au transport des matières ne sont pas encore disponibles. En effet, les différents points de livraison du compost qui sera généré par le centre de RDP-PAT se préciseront d'ici sa mise en service, en 2019. Il est cependant acquis qu'il sera prioritairement utilisé dans l'Est, au bénéfice de la population et à des fins de réhabilitation des sols. De plus, les contrats de traitement des résidus verts à l'extérieur de l'île qui auront cours lors de la mise en service n'étant pas encore conclus, les routes précises seront connues à ce moment.

Ces considérations étant exposées, voici un aperçu du flux de circulation envisagé pour le site de RDP-PAT. Il est basé sur l'hypothèse selon laquelle, sauf exceptions, les véhicules empruntent la route la plus courte (en temps) entre leur point de départ et leur destination, soit les grands axes routiers. Dans le cas de RDP-PAT, il s'agit majoritairement de l'autoroute 40.

Matières	Transport
Résidus verts provenant des collectes locales des arrondissements et villes liées desservis par le site de RDP-PAT	Parcours le plus court (en temps) entre le centroïde de chaque arrondissement ou ville liée concernés et le site de RDP-PAT
Digestat généré par le centre de biométhanisation de Montréal-Est vers le site de RDP-PAT	Boulevard Henri-Bourassa ou autoroute 40 (la distance entre les deux installations n'est que de 1,2 km)
Digestat généré par le centre de biométhanisation de LaSalle vers le site de RDP-PAT	Parcours le plus court (en temps) entre le site de LaSalle et celui de RDP-PAT
Résidus verts transbordés à partir du site de RDP-PAT vers l'extérieur de l'île	Autoroute 40 en direction ouest (en fonction des contrats actuels, soit Lachute et Bury)
Compost généré par le centre de RDP-PAT vers les différents points de livraison	Utilisation locale et autoroute 40 en direction ouest (le site de RDP-PAT étant situé à la pointe est de l'île)

Question 2 - *Quels volumes de matières organiques, générés par les industries, commerces et institutions (ICI) de petite et de grande taille, seront traités par les différents centres de traitement de l'agglomération (de biométhanisation et de compostage)?*

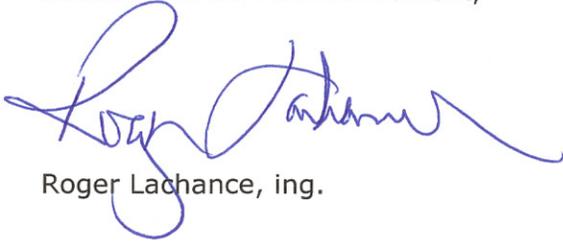
Réponse - Les deux centres de biométhanisation du projet pourront recevoir jusqu'à 30 000 tonnes de matières organiques générées par les ICI de petite taille, ce qui représente environ 25 % de l'ensemble des matières qui y seront traitées. Les commerces et industries visés sont ceux qui utilisent déjà les services municipaux pour la collecte de leurs matières résiduelles ainsi que les institutions non desservies.

Soulignons que l'agglomération n'a pas le mandat de collecter, transporter ou traiter les matières résiduelles provenant des ICI de grande envergure, qui doivent les confier au privé. De plus, le projet n'a pas été conçu pour recevoir les matières organiques provenant des ICI d'envergure; il n'en aurait pas la capacité.

Nous demeurons disponibles pour toute autre information ou précision relatives à ces questions.

Veillez agréer, Madame, nos salutations les plus cordiales.

Le directeur de l'environnement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Roger Lachance', with a stylized flourish at the end.

Roger Lachance, ing.

